

Mon interpellation au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères sur la politique de vente et d'exportation d'armes à Israël

Ma question au ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Stéphane Séjourné :

« Monsieur le Ministre,

D'abord merci pour votre action sur le devoir de vigilance.

Je voudrais rappeler à mes collègues l'importance de consulter ces rapports annuels du Ministère des Armées sur l'exportation d'armement, et du Ministère de l'Economie sur les exportations des biens à double usage.

Les travaux de nos collègues Maire et Tabarot, au mandat précédent ont conclu à la nécessité de renforcer le contrôle parlementaire et la Loi de Programmation Militaire a acté la création d'une commission ad-hoc, comme préconisé.

D'après ce rapport, la France aurait vendu à Israël en 2022 du matériel de guerre licence ML4 utilisé dans les missiles, pour un montant de 15,3 millions d'euros.

Nous attendons les chiffres pour 2023. Nous connaissons tous les événements tragiques du 7 octobre 2023.

L'ordonnance du 26 janvier 2024 de la CIJ (Cour internationale de Justice) demande à Israël de prévenir le génocide. En tant que signataire de la Convention de 1948, la France doit prévenir tout génocide et devrait donc arrêter ces ventes d'armes.

Elle l'a fait en 2019 pour les exportations vers la Turquie. Même si vous n'avez pas les chiffres, qu'en pensez-vous ? Est-il légitime d'infléchir la politique de vente d'armes envers Israël suite aux événements récents ? »

La réponse du M. Stéphane Séjourné :

« Vous le savez, je vais revenir vers vous sur l'ensemble de la transparence des montants et des chiffres, y compris la position.

Encore une fois, tout ça est encadré par un règlement exactement européen, international, qui prend des critères sur les ventes et notamment sur l'utilisation.

Et donc, je reviendrais avec toute la transparence Madame la Députée. »